

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - 25264 - 2003 B 01979 - 449 757 814 - A M G AQUITAINE



Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025			31/12/2024
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Actifs conformes au gérant  C. DUCHEFANS			
32 649,71	32 649,71		
41 548,04	41 548,04		
27 500,00	27 500,00		(514,94)
262 668,21	165 541,22	97 126,99	59 191,95
12 495,00		12 495,00	12 495,00
7 963,15		7 963,15	10 463,15
384 824,11	267 238,97	117 585,14	81 635,16
80 976,24		80 976,24	
2 284,80		2 284,80	4 540,00
923 612,85		923 612,85	1 442 660,06
189 245,71		189 245,71	71 890,49
7 671,52		7 671,52	7 294,26
1 593 691,00		1 593 691,00	1 686 702,48
2 797 482,12		2 797 482,12	3 213 087,29
3 182 306,23	267 238,97	2 915 067,26	3 294 722,45

Les bilans conformes par le gérant

C. DUCHEAN

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

7 963,15

10 463,15

(2) dont créances à moins d'un an

1 128 493,23

1 532 307,96



Bilan Passif

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000,00)		10 000,00	10 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale		1 000,00	1 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		1 367 079,34	1 315 902,99
	Report à nouveau			(20 378,56)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		413 108,42	71 554,91
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		1 791 187,76	1 378 079,34
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		720,42	796,57
	Emprunts et dettes financières divers (2)		4 097,35	4 086,29
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 405,65	8 280,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		656 198,52	1 165 662,70
	Dettes fiscales et sociales		372 453,66	435 913,17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		4 143,10	1 904,38
	Produits constatés d'avance		83 860,80	300 000,00
	Total des dettes (1)		1 123 879,50	1 916 643,11
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF		2 915 067,26	3 294 722,45
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			1 121 473,85	1 908 363,11
(2) Dont emprunts participatifs				



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	5 543 527,12		5 543 527,12	7 119 020,65
	Montant net du chiffre d'affaires	5 543 527,12		5 543 527,12	7 119 020,65
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				9 155,43
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			10 000,00	
	Autres produits			7 687,22	178,83
	Total des produits d'exploitation			5 561 214,34	7 128 354,91
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 108 426,94	3 633 435,67
	Variation de stocks			(80 976,24)	
	Autres achats et charges externes (1)			2 178 381,79	2 607 057,77
	Impôts, taxes et versements assimilés			29 285,55	26 854,57
	Salaires			524 570,31	473 413,23
	Cotisations sociales			289 406,24	322 138,80
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 298,67	34 312,90
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			6,37	539,04
	Total des charges d'exploitation			5 074 399,63	7 097 751,98
RES ULTAT D'EXPLOITATION				486 814,71	30 602,93
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				6 724,00	8 414,27
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		486 814,71	30 602,93
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	19 852,64	17 528,49
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	27 105,47	33 309,19
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		46 958,11	50 837,68
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		46 958,11	50 837,68
RESULTAT COURANT avant impôts		533 772,82	81 440,61
	Produits exceptionnels	13 048,77	23 319,52
	Charges exceptionnelles	2,17	11 613,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL		13 046,60	11 706,30
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		133 711,00	21 592,00
Total des produits		5 621 221,22	7 202 512,11
Total des charges		5 208 112,80	7 130 957,20
BENEFICE OU PERTE		413 108,42	71 554,91
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 915 067** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **5 621 221** euros
 - un total charges de **5 208 113** euros
 - dégage un résultat de **413 108** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL AMG AQUITAINE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 16 février 2026 par le dirigeant.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 915 067** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 621 221** euros et un total **charges** de **5 208 113** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **413 108** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

- Matériels Industriels : 3 ans
- Inst Gener Agenc Div : de 5 ans à 10 ans
- Mat de transport : 3 ans
- Mat de bureau : de 2 ans à 3 ans
- Mobilier : de 3 ans à 5 ans
- Mobier intracom : 3 ans

Amortissements



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits significatifs :

A la date d'arrêté des comptes annuels au 31/12/2025, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la poursuite de l'activité de la société.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Indemnités de fin de carrière :

La société a procédé à l'analyse des ses engagements potentiels au titre des indemnités de fin de carrière (IFC), conformément aux principes comptables applicables en matière de passifs sociaux et d'engagements de retraite. Dans ce contexte, la probabilité que les salariés actuellement en poste soient encore présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite est faible.

Au vu des ces éléments, il a été décidé de ne pas procéder, pour l'exercice en cours, à un calcul détaillé des indemnités de fin de carrière ni à la constitution d'une provision,

Cette position sera examinée périodiquement, notamment en cas d'évolution de la pyramide des âges.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
32 649,71					32 649,71
32 649,71					32 649,71
41 548,04					41 548,04
27 500,00					27 500,00
183 445,64		61 623,25		32 501,41	212 567,48
47 975,33		2 125,40			50 100,73
300 469,01		63 748,65		32 501,41	331 716,25
12 495,00					12 495,00
10 463,15		2 500,00		5 000,00	7 963,15
22 958,15		2 500,00		5 000,00	20 458,15
356 076,87		66 248,65		37 501,41	384 824,11

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			32 649,71			32 649,71
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			32 649,71			32 649,71
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			41 548,04			41 548,04
Instal technique, matériel outillage industriels			28 014,94	598,00	1 112,94	27 500,00
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			131 859,49	21 062,39	32 501,41	120 420,47
Matériel de bureau, mobilier			40 369,53	8 389,50	3 638,28	45 120,75
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			241 792,00	30 049,89	37 252,63	234 589,26
TOTAL			274 441,71	30 049,89	37 252,63	267 238,97

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		130 191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 463
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>19 463</i>	
Dettes fiscales et sociales		110 727
<i>PERSONNEL - CHARGE A PAYER</i>	<i>40 000</i>	
<i>URSSAF TNS A PAYER</i>	<i>40 262</i>	
<i>ORG. SOC. - CHARGE A PAYER</i>	<i>28 000</i>	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</i>	<i>319</i>	
<i>ETAT, CHARGES A PAYER</i>	<i>2 147</i>	

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		10
Autres créances		10
AVOIRS NON PARVENUS	10	



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 963,15	7 963,15	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	923 612,85	923 612,85	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	513,42	513,42	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	187 243,63	187 243,63	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 488,66	1 488,66	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	7 671,52	7 671,52	
	TOTAL DES CREANCES	1 128 493,23	1 128 493,23	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	720,42	720,42		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	656 198,52	656 198,52		
	Personnel et comptes rattachés	80 261,66	80 261,66		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 829,92	83 829,92		
	Impôts sur les bénéfices	110 919,00	110 919,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	92 515,27	92 515,27		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 927,81	4 927,81		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 097,35	4 097,35		
	Autres dettes	4 143,10	4 143,10		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	83 860,80	83 860,80		
	TOTAL DES DETTES	1 121 473,85	1 121 473,85		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 097,35			

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	80 976,24		80 976,24	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	80 976,24		80 976,24	
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	80 976,24		80 976,24	



Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	20,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	500,00	20,0000	10 000,00



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	10 000,00				10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000,00				1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 315 902,99	51 176,35			1 367 079,34
Report à nouveau	(20 378,56)	20 378,56			
Résultat de l'exercice	71 554,91	(71 554,91)		413 108,42	413 108,42
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 378 079,34			413 108,42	1 791 187,76

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 378 079,34
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 378 079,34
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	413 108,42



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Total des produits exceptionnels		13 048,77
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 048,77
Autres produits exceptionnels	13 048,77	
Total des charges exceptionnelles		2,17
Charges exceptionnelles sur opération en capital		2,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	2,17	
Résultat exceptionnel		13 046,60

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Crédits d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2025	Montant
------------	---------

Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 200,00
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	1 200,00



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties

399 084,45

399 084,45

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

399 084,45

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

CANTINI

SARL AMG AQUITAINE



Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CAUTION MARCHÉ PRIVE RETENUE DE GARANTIE	397 164,45	
CAUTION MARCHÉ PRIVE GARANTIE DE PAIEMENT	1 920,00	
Totalisation	399 084,45	

AMG AQUITAINE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 euros
7 Rue de l'Aygue Nègre - Zac de l'Aygue Nègre - 33290 LUDON-MEDOC
449 757 814 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2026 **D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **413 108,42 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **413 108,42 euros**

Un prélèvement sur les autres réserves : **586 891,58 euros**

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à : **1 000 000,00 euros**

A titre de dividende global à l'Associée Unique : **1 000 000,00 euros**
Soit 2 000,00 euros par part.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 26 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

SARL AMG AQUITAINE
RCS Bordeaux Siren 449 757 814
7 Rue de l'Aygue Nègre
33 290 LUDON MÉDOC
Tél : 05 56 58 07 17 Fax : 05 57 88 00 69



AMG AQUITAINE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7 rue de l'Aygue Nègre 33290 LUDON-MEDOC

RCS BORDEAUX 449 757 814

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Assemblée générale du 26 juin 2026

Ce rapport comporte 27 pages

HCA AUDIT

13 Avenue de chavailles 33520 BRUGES
Tel : 05 56 11 89 12
Mail : contact@hca-experts.com

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
SAS au capital de 10 000 € - RCS Bordeaux 995 276 854 - APE : 6920Z



AMG AQUITAINE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7 rue de l'Aygue Nègre 33290 LUDON-MEDOC

RCS BORDEAUX 449 757 814

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMG AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre entité n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 19 janvier 2026 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à BRUGES, le 11 juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes

HCA AUDIT SAS, représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. BENOIS', with a stylized flourish at the end.

Vincent BENOIS

*Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine*

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.